



TENNIS CLUB DE VEAUCHE

Règlement intérieur courts couverts

Particularités du règlement pour les courts couverts

Les courts sont accessibles de 8h à 23h.

L'entrée sur les courts couverts se fait grâce à l'utilisation d'un badge magnétique obtenu sur demande et sous règlement d'une caution*. Ce badge est délivré par la Municipalité par l'intermédiaire du TCV ; la Municipalité détient le contrôle de l'utilisation des courts couverts par les adhérents.

Le badge sera attribué de manière nominative aux adhérents adultes.

Pour les adhérents mineurs :

- Le badge est attribué au parent responsable.
- L'utilisation des courts par les mineurs est sous la pleine responsabilité du parent détenteur du badge
- Pour les enfants de moins de 12 ans, ils doivent être sous la surveillance d'un adulte pour jouer sur les courts couverts.

Réservation des courts :

- La réservation des courts se fait par internet sur le site du club (cf modalités sur www.tennisclubdeveauche.com).
- Pour que le planning soit à jour et qu'un terrain réservé ne reste pas inoccupé, si vous ne pouvez plus jouer, annulez au plus vite votre réservation en la supprimant du planning ainsi quelqu'un d'autre pourra profiter du terrain.
- Le nombre de joueurs par court est au maximum de 4.

Utilisation des courts

Les courts sont réservés à la pratique **exclusive** du tennis.

De manière générale, la pratique du tennis doit se faire en portant une tenue de sport adéquate. Les courts doivent être laissés propres à la fin de la partie (papier et récipients vides laissés dans les poubelles etc...).

Il est obligatoire de disposer de chaussures spécifiques à la pratique du tennis dont la semelle ne marque pas et exempte de boue, cailloux...Une manière simple d'y parvenir est de les conserver dans son sac et de les chauffer dans le vestiaire.

L'éclairage

il se fait grâce à l'interrupteur correspondant au court utilisé, l'éclairage est ainsi programmé pour une durée de 1h mais à partir de 50 mn une sonnerie vous indique qu'il faut relancer cet éclairage (sinon à l'issue de cette heure, tout s'éteint et il faut alors attendre 15mn pour allumer à nouveau !)

Le chauffage

Il peut être mis en route grâce à l'interrupteur correspondant pour atteindre une température maximale de 11°.

Pour que le tennis soit un plaisir pour tous

Il est fait appel au civisme de chacun :

Il est demandé à chacun de veiller à la propreté et à l'entretien de ce complexe sportif. En particulier, en cas de constatation d'une dégradation, elle doit être signalée au club ou à la Mairie (de manière à dégager la responsabilité du nouvel arrivant.) le plus rapidement possible.

Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts et dans les vestiaires.

En cas de faute grave, de non respect manifeste, volontaire et répété du règlement et en cas d'entrave à la bonne marche du Club, celui-ci, par l'intermédiaire des membres du bureau, pourra procéder à la radiation

temporaire ou définitive de la personne fautive, la cotisation restant acquise au club.